

SLP PROXITY URBAN VALUE

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2023

PROXITY URBAN VALUE

Fonds professionnel spécialisé, sous la forme d'une Société de libre partenariat, régi par la loi
française
Numéro RCS : 922 271 408 (Paris)

Société de gestion

Twenty First Capital
39, avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris

Dépositaire

CACEIS Bank
89-91, rue Gabriel Péri
92120 Montrouge

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PROXITY URBAN VALUE - Comptes annuels

BILAN - ACTIF

31/12/2023

Dépôts

Instruments financiers

271 037

Instruments financiers de capital investissement

271 037

• négociés sur un marché réglementé ou assimilé

-

• non négociés sur un marché réglementé ou assimilé

271 037

Actions ordinaires

271 037

Actions de préférence

-

Obligations convertibles

-

Comptes courants

-

Contrats financiers

-

Autres instruments financiers

-

Créances

790 000

Autres créances

790 000

Comptes financiers

1 655 430

Total de l'Actif

2 716 467

PROXITY URBAN VALUE - Comptes annuels

BILAN - PASSIF

31/12/2023

Capital	2 944 337
Report à nouveau	-
Plus et moins-values nettes	-
Résultat de l'exercice - Bénéfice/(Perte)	(290 195)

Total des capitaux propres / Actif Net Réévalué	2 654 142
--	------------------

Instruments financiers

-	-
- contrats financiers	-
- autres instruments financiers	-

Dettes	62 325
---------------	---------------

Comptes financiers

-

Total du Passif

2 716 467

Opérations de couverture

n.a.

- Engagements sur marchés réglementés ou assimilés
- Engagements de gré à gré
- Autres engagements

-
-
-

Autres opérations

n.a.

- Engagements sur marchés réglementés ou assimilés
- Engagements de gré à gré
- Autres engagements

-
-
-

PROXITY URBAN VALUE - Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT

31/12/2023

Produits sur opérations financières	15 282
- produits sur instruments financiers de capital investisse	-
- produits sur dépôts et sur comptes financiers	-
- produits sur contrats financiers	-
- autres produits financiers	(15 282)

TOTAL I	15 282
----------------	---------------

Charges sur opérations financières	-
- charges sur contrats financiers	-
- autres charges financières	-

TOTAL II

Résultat sur opérations financières (total I-II)	15 282
---	---------------

Autres produits	-
Frais de gestion	(305 477)
Autres charges	

Résultat net de l'exercice - Bénéfice/(Perte)	(290 195)
--	------------------

Régularisation des revenus de l'exercice	-
Acompte sur résultat versé au titre de l'exercice	-

Résultat net - Bénéfice/(Perte)	(290 195)
--	------------------

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1- Référentiel comptable**
- 2- Principes et méthodes d'évaluation des actifs**
- 3- Calcul de la valeur liquidative des parts**
- 4- Changements de méthodes ou de réglementation**
- 5- Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**
- 6- Changements d'estimation et changements de modalités d'application**
- 7- Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**
- 8- Droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**
- 9- Evolution du capital au cours de l'exercice**
- 10- Ventilation de l'actif net du fonds par nature de parts**
- 11- Etat des investissements en capital investissement**
- 12- Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers**
- 13- Evolution de l'évaluation de l'investissement en capital investissement**
- 14- Etat des acquisitions de l'actif intervenues au cours de l'exercice**
- 15- Etat des cessions et sorties de l'actif intervenues au cours de l'exercice**
- 16- Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et autres instruments financiers**
- 17- Engagements hors bilan et clauses particulières affectant les investissements**
- 18- Créances et dettes**
- 19- Frais de gestion et coûts de fonctionnement du fonds**
- 20- Autres frais**
- 21- Autres informations**
- 22- Tableau d'affectation des sommes distribuables**
- 23- Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques intervenus au cours des 5 derniers exercices**
- 24- Evènements post-clôtures**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel comptable

Pour l'établissement de ses comptes annuels, la SLP PROXITY URBAN VALUE (le Fonds) s'est conformé aux règles prescrites par le Règlement de l'ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable – modifié.

2. Principes et méthodes d'évaluation des actifs

2.1 Instruments financiers non cotés

Ces Investissements seront évalués à la Juste Valeur en utilisant notamment les méthodes suivantes :

(A) Lorsque la Société de Gestion utilise la méthode du prix d'un investissement récent, elle devra retenir le coût initial de l'Investissement lui-même, ou lorsqu'il y a eu un Investissement postérieur, le prix auquel ce nouvel Investissement dont le montant doit être significatif a été réalisé. Ce nouvel investissement doit être identique ou comparable. La méthode du prix d'un investissement récent ne sera utilisée que pendant une période limitée suivant la date de la réalisation de la transaction concernée. Dans tous les cas, la Société de Gestion devra au jour de l'évaluation s'attacher à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence, et susceptible d'affecter la Juste Valeur de l'Investissement.

(B) Lorsque la Société de Gestion utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie de l'Investissement pour estimer la Juste Valeur d'un Investissement, la Société de Gestion devra calculer la valeur actualisée de l'Investissement à partir d'hypothèses et d'estimations raisonnables des flux de trésorerie futurs (sur une durée indéfinie appréhendée à travers une valeur terminale ou sur une durée appropriée à celle de projet sous-jacent, le cas échéant) et du calendrier de Réalisation, en utilisant un taux qui reflète le profil de risque de l'Investissement.

(c) Lorsque la Société de Gestion utilise la méthode des multiples de résultats pour estimer la Juste Valeur d'un Investissement, elle devra :

(1) appliquer aux résultats « pérennes » de la Société du Portefeuille un multiple qui soit adapté et raisonnable (compte tenu du profil de risque et des perspectives de croissance bénéficiaire de la Société du Portefeuille) ;

(2) ajuster la Valeur d'Entreprise afin de refléter tout actif ou passif non comptabilisé ou tout autre facteur contingent et pertinent, pour obtenir la Valeur d'Entreprise de la Société du Portefeuille ;

(3) retrancher de ce montant tout instrument financier dont le rang de séniorité est supérieur à celui de l'instrument de la Société bénéficiant du rang le plus élevé dans un scénario de liquidation (i.e. le montant qui serait payé), en tenant compte de l'impact de tout instrument susceptible de diluer l'Investissement de la Société provenant de la Valeur d'Entreprise Attribuable ; et

(4) répartir la Valeur d'Entreprise de manière appropriée entre les différents instruments financiers.

Lorsque la Réalisation d'un Investissement ou l'introduction en bourse d'une Société du Portefeuille est imminente et que le prix de la transaction est quasiment déterminé, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie de l'Investissement (ou la simple actualisation des produits attendus de la cession ou de l'introduction en bourse) est généralement la plus adaptée.

2.2 Instruments financiers cotés

Les Investissements cotés sur un Marché d'Instruments Financiers seront valorisés au prix compris entre le prix à l'offre (bid price) et prix à la demande (ask price) qui est le plus représentatif de sa Juste Valeur à la date de l'évaluation par la Société de Gestion.

Dans certaines situations, la Société de Gestion pourra appliquer une Décote de Négociabilité à l'évaluation obtenue sur la base du cours de marché. Ce sera notamment le cas :

(A) si les transactions sur les valeurs mobilières concernées font l'objet de restrictions officielles ; ou

(B) s'il existe un risque que la position ne soit pas immédiatement cessible.

2.3 Parts de SICAV et fonds monétaire

Les parts de SICAV et de fonds monétaires seront évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation. La valeur de tous les Investissements est convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris à la date de l'évaluation.

L'évaluation du portefeuille est communiquée deux fois par an au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts, afin de vérifier la mise en œuvre des critères définis ci-dessus.

Les Actifs de la Société comprennent tous les Investissements détenus par la Société, évalués comme il est indiqué ci-dessus, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif de la valeur des Actifs de la Société (calculée comme indiqué ci-dessus).

La valorisation des actions non cotées correspond à l'actif net réévalué des investissements détenus par la Société.

3. Calcul de la valeur liquidative des parts

3.1 Mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des revenus encaissés.

3.2 Mode d'enregistrement des frais de transaction des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés frais exclus.

3.3 Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)

3.3.1 Frais de gestion

La Société de Gestion recevra à compter de la Date de Constitution du Compartiment Proximity Urban Value 1 jusqu'au Dernier Jour de Liquidation de ce Compartiment, la commission de gestion annuelle suivante (la « Commission de Gestion ») : Elle est calculée chaque année à l'égard de chaque Associé Commanditaire de ce Compartiment. La Commission de Gestion annuelle est égale à un pourcentage de l'Engagement au titre d'une catégorie de Part de cet Associé Commanditaire tel que défini ci-après :

- Pour les Parts A : deux (2) % hors taxes ;
- Pour les parts B : trois (3) % hors taxes ; et,
- Pour les Part de Commandité : zéro (0) % hors taxes.

Par exemple, si un Associé Commanditaire a un Engagement de deux millions (2.000.000) Euros au titre de ses Parts A et d'un million (1.000.000) Euros au titre de ses Parts B, la Commission de Gestion annuelle qu'il supporte est de soixante-dix mille (70.000) Euros Hors Taxes.

Pour les besoins du présent paragraphe, les Engagements des Porteurs Ultérieurs seront traités comme ayant pris naissance au Premier Jour de Souscription.

La Commission de Gestion sera ;

- payable trimestriellement sur la base des dernières valeurs d'expertises connues ;
- et seront exigibles dans les trente jours du trimestre concerné.

La Commission de Gestion est payable trimestriellement à terme échu et exigible dans les trente (30) jours du trimestre concerné.

3.3.2 Frais dépositaire

Le Compartiment Proximity Urban Value 1 prendra en charge la rémunération du Dépositaire.

La rémunération annuelle du Dépositaire est estimée à 0,03 % hors taxes de l'Actif Net du Compartiment Proximity Urban Value 1 avec un minimum de quinze mille (15.000) Euros hors taxes pour la fonction dépositaire conservateur et de deux mille cinq cents (2.500) Euros hors taxes minimum pour la fonction teneur du registre et des comptes espèces. Pour tout Exercice Comptable inférieur ou supérieur à douze mois, elle sera calculée prorata temporis.

En tout état de cause, la rémunération annuelle du Dépositaire ne pourra excéder un maximum de trente mille (30.000) Euros hors taxes pour ses fonctions de dépositaire conservateur, teneur du registre et teneur des comptes espèces.

3.3.3 Frais audit

La rémunération du Commissaire aux Comptes est établie chaque année en fonction du nombre des Investissements et des diligences requises. Le Commissaire aux Comptes a estimé dix mille (10.000) Euros hors taxes son budget annuel pour l'attestation de l'inventaire semestriel des Actifs du Compartiment Proximity Urban Value 1 et pour la certification des comptes annuels.

3.3.4 Frais constitution

Le Compartiment Proximity Urban Value 1 supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa création (les « Frais de Constitution ») dans la limite de cent cinquante mille (150.000) Euros hors taxes, comprenant sans que cette liste ne soit limitative :

- a) Les frais juridiques, fiscaux et comptables
- b) Les frais de montage et d'étude, qui incluent les honoraires de consultants et d'audit ; et
- c) Les frais de communication.

3.3.5 Frais de transaction

Les frais et dépenses relatifs aux transactions elles-mêmes réalisées par le Compartiment Proximity Urban Value 1 ou ses filiales (les « Frais de Transactions ») pourront être supportés par les Filiales du Compartiment Proximity Urban Value 1 qui réalisent les Investissements ou, le cas échéant, directement par les Investissements concernés.

A défaut et à l'exclusion des autres frais visés ci-dessus, le Compartiment Proximity Urban Value 1 supportera tous les frais et dépenses facturés par des tiers (y compris tous frais d'enregistrement et honoraires de professionnels) à raison de l'identification, de l'évaluation, de la négociation, de l'acquisition, de la détention et de la cession des Investissements, y compris (sans que cette liste ne soit limitative) :

- a) les frais d'intermédiaires et autres frais similaires ;
- b) les frais juridiques, fiscaux et comptables ;
- c) les frais d'évaluation, d'étude et d'audit ;
- d) les frais de consultants externes ;
- e) les droits et taxes de nature fiscale, et notamment des droits d'enregistrement ;
- f) les frais de contentieux ;
- g) les frais liés à une introduction en bourse ; et
- h) les frais de prise ferme/syndication.

Les Frais de Transactions sur les transactions non réalisées seront supportés par le Compartiment Proximity Urban Value 1.

3.3.6 Autres frais de gestion externes

Le Compartiment Proximity Urban Value 1 paiera tous les frais externes encourus dans le cadre de son fonctionnement, (sans que cette liste soit limitative). Ces frais ont été

estimés, à un montant maximum annuel de cent-cinquante mille (150.000) Euros hors taxes.

i) les frais de souscription, versé à la Société de Gestion à raison de cinquante (50) Euros hors taxes par souscripteur résident et de cent (100) Euros hors taxes par souscripteur non résident.

ii) les primes d'assurance, y compris pour l'assurance responsabilité civile professionnelle, la couverture de l'assurance responsabilité des mandataires sociaux,

iii) les frais juridiques et fiscaux;

iv) les frais d'étude et d'audit;

v) les intérêts des emprunts ;

étant précisé que le Compartiment Proximity Urban Value 1 ne sera pas responsable des dépenses propres de la Société de Gestion, c'est-à-dire liées aux frais généraux et à la comptabilité de la Société de Gestion qui doivent être payés par la Société de Gestion, y compris les rémunérations et remboursements de frais payés à leurs employés, les dépenses de loyer et d'utilisation des services publics.

4. Changements de méthodes ou de réglementation

Aucun changement de méthode ou de réglementation n'est à signaler dans le cadre de cet exercice.

5. Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Aucun changement comptable soumis à l'information particulière des porteurs n'est à signaler dans le cadre de cet exercice.

6. Changements d'estimation et changements de modalités d'application

Aucun changement d'estimation ou de modalités d'application n'est à signaler dans le cadre de cet exercice.

7. Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Aucune erreur corrigée n'est à signaler dans le cadre de cet exercice.

8. Droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Les droits attachés aux Parts s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées, quelle qu'en soit la nature juridique (avoirs ou revenus distribuables...), par le Compartiment Proximity Urban Value 1, selon l'ordre de priorité suivant :

(a) premièrement, aux Associés porteurs de Parts Classiques du Compartiment Proximity Urban Value 1 (au prorata de leurs Engagements respectifs dans ce Compartiment) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au montant de leur souscription libérée au titre desdites Parts Classiques ;

(b) deuxièmement, aux Associés porteurs de Parts de Commandité (au prorata de leurs Engagements respectifs dans ce Compartiment) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un

montant égal au montant de leur souscription libérée et non encore remboursée au titre desdites Parts de Commandité ;

(d) troisièmement, aux Associés porteurs de Parts Classiques du Compartiment Proximity Urban Value 1 (au prorata de leurs Engagements respectifs dans ce Compartiment) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Revenu Prioritaire du Compartiment Proximity Urban Value 1 ;

(g) quatrièmement, le solde, s'il existe, est réparti entre les Associés du Compartiment PROXITY URBAN VALUE 1 concerné à hauteur :

(i) de quatre-vingts (80) % dudit solde pour les Associés porteurs de Parts Classiques du Compartiment Proximity Urban Value 1 (au prorata de leurs Engagements respectifs dans ce Compartiment) ;

(ii) de vingt (20) % dudit solde pour les Associés Commandités (au prorata du nombre de Parts qu'ils détiennent dans la Société).

Conformément aux dispositions de l'article 422-23 du RGAMF, la Société de Gestion s'assure que chaque Associé Commanditaire bénéficie d'un traitement équitable et de droits proportionnels au nombre de Parts qu'il possède. À ce titre les Distributions sont réparties entre les Parts au prorata du nombre de Parts détenues de chaque Catégorie.

Aucun Associé Commanditaire ne bénéficie d'un traitement préférentiel entraînant un préjudice global important supporté par les autres Porteurs. Dans la mesure où l'ensemble des Associés Commanditaires bénéficie des mêmes droits attachés aux Parts, la Société de Gestion considère que l'exigence de traitement équitable entre les Associés Commanditaires est respectée.

La Société de Gestion a l'intention de distribuer tout revenu reçu par un Compartiment donné à ses Associés Commanditaires porteurs de Parts Classiques du Compartiment Proximity Urban Value 1 jusqu'à ce que ces derniers aient reçu le Revenu Prioritaire de ce Compartiment, étant entendu que cette distribution se fera conformément aux Statuts et que la Société de Gestion procédera à ces distributions comme elle le juge approprié mais avec l'avis du Gérant.

9. Evolution du capital au cours de l'exercice

9.1 Décomposition de la ligne capitaux propres du passif du bilan

En euros	31/12/2023
APPORTS	2 950 000
Capital souscrit	2 950 000
Remboursement de capital	-
Capital non appelé	-
Prime de souscription	-
RESULTAT DE GESTION	(295 858)
Résultat de l'exercice	(290 195)
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	-
Plus-values réalisées	-
sur instrument financier de capital investissement	-
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-
sur instruments financiers à terme	-
Moins values réalisées	-
sur instrument financier de capital investissement	-
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-
sur instruments financiers à terme	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Quote-part de plus-value restituée aux assureurs	-
Frais de transaction	-
Différence de change	-
Différences d'estimation	(5 664)
sur instrument financier de capital investissement	(5 664)
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-
sur instruments financiers à terme	-
Boni de liquidation	-
REPARTITIONS D'ACTIFS	-
Rachats	-
Distributions de résultats	-
Distributions de plus ou moins values nettes	-
Répartition d'actifs	-
AUTRES ELEMENTS	-
Capital en fin d'exercice	2 654 142

9.2 Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Parts A	Parts B	Parts GP
Parts souscrites au cours de l'exercice	28 000,00	1 000,00	500,00
Parts rachetées au cours de l'exercice	-	-	-
Parts souscrites au 31 décembre 2023	28 000,00	1 000,00	500,00

10. Ventilation de l'actif net du Fonds par nature de parts

Répartition de l'actif net	Total (EUR)	Catégories de parts		
		A	B	GP
Montant affecté au nominal des parts appelées	2 654 142	2 563 886	90 256	-
Montant affecté à la plus value du fonds				
- Rendements prioritaires	-	-	-	-
- Revenus prioritaires	-	-	-	-
- Plus value	-	-	-	-
Actif net	2 654 142	2 563 886	90 256	-
Nombre de parts		28 000	1 000	500
Valeur liquidative de chaque catégorie de parts		91,57	90,26	-

11. Etat des investissements en capital investissement

Dénomination des sociétés	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition au 31/12/2023	Evaluation au 31/12/2023	Devise	Différence d'estimation
MEUDON JAURES	ACTIONS NON COTEES	276 700	271 037	EUR	(5 664)
MEUDON JAURES Total		276 700	271 037		(5 664)
Total		276 700	271 037		(5 664)

12. Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilés à des FPCI

Néant.

13. Evolution de l'évaluation de l'investissement en capital investissement

Dénomination des sociétés	Nature des instruments financiers détenus	31/12/2023		Variation du coût d'acquisition (EUR)	Variation de l'évaluation (EUR)
		Coût d'acquisition (EUR)	Evaluation (EUR)		
MEUDON JAURES	ACTIONS NON COTEES	276 700	271 037	276 700	271 037
MEUDON JAURES Total		276 700	271 037	276 700	271 037
Total portefeuille		276 700	271 037	276 700	271 037

14. Etat des acquisitions de l'actif intervenues au cours de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Dénomination des sociétés	Nature des instruments financiers acquis	Date d'acquisition	Nombre de titres	Coût d'acquisition des instruments financiers cédés (EUR)
MEUDON JAURES	ACTIONS NON COTEES	26/09/2023	100	10
MEUDON JAURES	ACTIONS NON COTEES	15/12/2023	27570	10
TOTAL			27670	

15. Etat des cessions et sorties de l'actif intervenues au cours de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Néant.

16. Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (instruments financiers hors capital investissement)

Néant.

17. Engagements hors bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Néant.

18. Créances et dettes

31/12/2023	
Porteurs de parts	-
Debiteurs divers	790 000
Total Débiteurs divers	790 000
31/12/2023	
Porteurs de parts	-
Charges à payer	-
Créditeurs divers	(62 325)
Total Créditeurs divers	(62 325)

19. Frais de gestion et coûts de fonctionnement du Fonds

Nature des frais de gestion	31/12/2023
Commissions de gestion et frais de fonctionnement (frais fixes)	
- Commissions de gestion financière	
- <i>Parts A</i>	70 450
- <i>Parts B</i>	3 828
Total commissions de gestion financière :	74 278
- Frais de fonctionnement :	
- Honoraires de commissariat aux comptes	10 800
- Commissions dépositaire	27 840
- Honoraires comptables	15 420
- Autres frais de fonctionnement	
Total des frais de fonctionnement :	54 060
Total des commissions de gestion et frais de fonctionnement (frais fixes)	128 338
Frais d'audit et d'études relatifs aux sociétés en portefeuille	-
Frais d'audit et d'études relatifs à des acquisitions non réalisées	-
Rétrocessions de frais de gestion	-
Commissions de performance	-
TOTAL	128 338

20. Autres frais

Nature des autres frais	31/12/2023
Frais de constitution	163 819
Autres frais de fonctionnement	13 320
TOTAL	177 139

21. Autres informations

La société PROXITY URBAN VALUE a été immatriculée au RCS le 23 novembre 2022. De ce fait, le premier exercice comptable débute le 23 novembre 2022 et se clôture le 31 décembre 2023, soit une durée de 403 jours (contre 365 jours habituellement).

22. Tableau d'affectation des sommes distribuables

22.1- Sommes distribuables afférentes au résultat

22.1.a - Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant

22.1.b - Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat*

Libellés	31/12/2023
Sommes à affecter	
- Résultat de l'exercice	(290 195)
- Report à nouveau	-
Total	(290 195)
Affectation du résultat de l'exercice	
- Report à nouveau de l'exercice	-
- Distribution	-
- Capitalisation	(290 195)
Total	(290 195)
INFORMATION RELATIVES AUX TITRES OUVRANT DROIT A DISTRIBUTION	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

* L'affectation du résultat de l'exercice est proposée au choix de la société de gestion

22.1- Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

22.2.a - Acomptes sur plus et moins-values nettes versées au titre de l'exercice

Néant.

22.2.b - Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*

Néant.

* L'affectation du résultat de l'exercice est proposée au choix de la société de gestion

23. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques intervenus au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2023
ACTIF NET DU FONDS	2 654 142
Parts A	
Engagement de souscription	2 800 000,00
Montant libéré	2 800 000
Valeur unitaire libérée	100,00
Distributions provisoires	-
Répartition d'actifs	-
Répartition d'actif unitaire	-
Distributions de plus ou moins values nettes	-
Distributions de résultat	-
Report à nouveau unitaire	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-
Nombre de parts	28 000
Valeur liquidative unitaire	91,57
Parts GP	
Engagement de souscription	50 000
Montant libéré	50 000
Valeur unitaire libérée	100,00
Distributions provisoires	-
Répartition d'actifs	-
Distributions de plus ou moins values nettes	-
Distributions de résultat	-
Report à nouveau unitaire	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-
Nombre de parts	500
Valeur liquidative unitaire	-
Parts B	
Engagement de souscription	100 000,00
Montant libéré	100 000,00
Valeur unitaire libérée	100,00
Distributions provisoires	
Répartition d'actifs	
Distributions de plus ou moins values nettes	
Distributions de résultat	
Report à nouveau unitaire	
Plus et moins values nettes unitaires reportées	
Nombre de parts	1 000
Valeur liquidative unitaire	90,26

24. Evènements post-clôture

En date du 8 Janvier 2024, la société MEUDON JAURES a procédé à une augmentation du capital social de 2 300 000€ pour le porter de 276 700€ à la somme de 2 576 700€, libérée en totalité en numéraires apportés par l'Associé unique et la création à son profit de 230 000 actions nouvelles, le nombre d'actions passant donc de 27 670 à 257 670, et chacune gardant la même valeur nominale de 10€.